

---

# Pièces jointes au dossier de demande d'enregistrement d'une installation classée pour la protection de l'environnement

## ANNEXE 11 : Besoins en eau pour la défense incendie – D9

---

**Rubrique 1510**

---

Version 1  
25/08/2021



# IMMALDI ET COMPAGNIE



**Demandeur :**  
IMMALDI ET COMPAGNIE  
PARC D'ACTIVITES DE LA GOELE  
13 RUE CLEMENT ADER  
77230 DAMMARTIN EN GOELE



**Etablissement faisant l'objet de la demande :**  
IMMALDI ET COMPAGNIE  
Rue du Moutier  
51390 GUEUX

DOSSIER :		ALDI GUEUX (REIMS)		
DESCRIPTION SOMMAIRE DU RISQUE				
Désignation des bâtiments, locaux ou zones constituant la surface de référence				
Principales activités				
Stockages (quantité et nature des principaux matériaux combustibles/inflammables)				
CRITERES	COEFFICIENTS ADDITIONNELS	COEFFICIENTS RETENUS POUR LE CALCUL		COMMENTAIRES / JUSTIFICATIONS
		activité	stockage	
<b>HAUTEUR DE STOCKAGE <sup>(1) (2) (3)</sup></b>				
- Jusqu'à 3 m	0		3 < hauteur <= 8 m	
- Jusqu'à 8 m	+0,1			
- Jusqu'à 12 m	+0,2			
- Jusqu'à 30 m	+0,5			
- Jusqu'à 40 m	+0,7	0	0,1	
- Au-delà de 40 m	+0,8			
<b>TYPE DE CONSTRUCTION <sup>(4)</sup></b>				
- Résistance mécanique de l'ossature >= R60	-0,1	à sélectionner	< 30 min	
- Résistance mécanique de l'ossature >= R30	0			
- Résistance mécanique de l'ossature < R30	+0,1		0,1	
<b>MATERIAUX AGGRAVANTS</b>				
Présence d'au moins un matériau aggravant <sup>(5)</sup>	+0,1	à sélectionner	Aucun matériau aggravant	
			0,0	
<b>TYPES D'INTERVENTION INTERNES</b>				
- Accueil 24h/24 (présence permanente à l'entrée)	-0,1	à sélectionner	DAI généralisée en télésurveillance ou au poste de secours	
- DAI généralisée reportée 24h/24 7j/7 en télésurveillance ou au poste de secours 24h/24 lorsqu'il existe, avec des consignes d'appels <sup>(6)</sup>	-0,1			
- Service de sécurité incendie ou équipe de seconde intervention avec moyens appropriés en mesure d'intervenir 24h/24 <sup>(7)</sup>	-0,3		-0,1	
<b>CALCUL</b>				
Somme des coefficients $\Sigma$			0,1	
1 + $\Sigma$			1,1	
Surface (S en m <sup>2</sup> )			12920,0	
$Q_i = 30 \cdot S/500 \cdot (1 + \Sigma \text{coef})$ <sup>(8)</sup>			853	
CATEGORIE DE RISQUE (9) : Risque faible : $Q_{RF} = Q_i \times 0,5$ Risque 1 : $Q_1 = Q_i \times 1$ Risque 2 : $Q_2 = Q_i \times 1,5$ Risque 3 : $Q_3 = Q_i \times 2$		à sélectionner	2	
<b>DEBIT CALCULE (Q en m3/h)</b>			1279	
Risque protégé par une installation d'extinction automatique à eau <sup>(10)</sup> : QRF, Q1, Q2 ou Q3 / 2		à sélectionner	oui	
<b>DEBIT CALCULE (Q en m3/h)</b>			640	
<b>DEBIT CALCULE POUR L'ENSEMBLE DE LA ZONE <sup>(11)</sup> (Q en m3/h)</b>			640	
<b>DEBIT RETENU (12) (13) (14)</b>			630	
Débit du réseau public (m3/h)				
Réserve d'eau à prévoir (m3)				

(12) Aucun débit ne peut être inférieur à 60 m3/h.

(13) Le débit retenu sera limité à 720 m3/h en cas de risque protégé par un système d'extinction automatique à eau.

(14) La quantité d'eau nécessaire sur le réseau sous pression doit être distribuée par des points d'eau incendie situés à moins de 100 m des accès principaux des bâtiments et distants entre eux de 150 m maximum. Par ailleurs, les points d'eau incendie seront positionnés dans la mesure du possible de telle sorte que l'exposition au flux thermique du personnel amené à intervenir ne puisse excéder 5 kW/m<sup>2</sup>.

Pour assurer la défense contre l'incendie de l'établissement, les besoins en eau précédemment définis doivent, sauf cas particuliers (notamment dans le cas d'une exigence réglementaire), être disponibles pendant un minimum de 2 h.

Dans le cas où la totalité du débit disponible ne pourrait être obtenue à partir d'un réseau d'eau sous pression (public ou privé), il est admis que les besoins soient disponibles dans une ou plusieurs réserves d'eaux propres au site, accessible en permanence aux secours extérieurs ou internes à l'établissement.

DOSSIER :		ALDI GUEUX (REIMS)		
DESCRIPTION SOMMAIRE DU RISQUE				
Désignation des bâtiments, locaux ou zones constituant la surface de référence				
Principales activités				
Stockages (quantité et nature des principaux matériaux combustibles/inflammables)				
CRITERES	COEFFICIENTS ADDITIONNELS	COEFFICIENTS RETENUS POUR LE CALCUL		COMMENTAIRES / JUSTIFICATIONS
		activité	stockage	
<b>HAUTEUR DE STOCKAGE <sup>(1) (2) (3)</sup></b>				
- Jusqu'à 3 m	0		8 < hauteur <= 12 m	
- Jusqu'à 8 m	+0,1			
- Jusqu'à 12 m	+0,2			
- Jusqu'à 30 m	+0,5			
- Jusqu'à 40 m	+0,7	0	0,2	
- Au-delà de 40 m	+0,8			
<b>TYPE DE CONSTRUCTION <sup>(4)</sup></b>				
- Résistance mécanique de l'ossature >= R60	-0,1	à sélectionner	< 30 min	
- Résistance mécanique de l'ossature >= R30	0			
- Résistance mécanique de l'ossature < R30	+0,1		0,1	
<b>MATERIAUX AGGRAVANTS</b>				
Présence d'au moins un matériau aggravant <sup>(5)</sup>	+0,1	à sélectionner	Panneaux photovoltaïques	
			0,1	
<b>TYPES D'INTERVENTION INTERNES</b>				
- Accueil 24h/24 (présence permanente à l'entrée)	-0,1	à sélectionner	DAI généralisée en télésurveillance ou au poste de secours	
- DAI généralisée reportée 24h/24 7j/7 en télésurveillance ou au poste de secours 24h/24 lorsqu'il existe, avec des consignes d'appels <sup>(6)</sup>	-0,1			
- Service de sécurité incendie ou équipe de seconde intervention avec moyens appropriés en mesure d'intervenir 24h/24 <sup>(7)</sup>	-0,3		-0,1	
<b>CALCUL</b>				
Somme des coefficients $\Sigma$			0,3	
1 + $\Sigma$			1,3	
Surface (S en m <sup>2</sup> )			9460,0	
$Q_i = 30 * S/500 * (1 + \Sigma \text{coef})$ <sup>(8)</sup>			738	
CATEGORIE DE RISQUE (9) : Risque faible : $Q_{RF} = Q_i \times 0,5$ Risque 1 : $Q_1 = Q_i \times 1$ Risque 2 : $Q_2 = Q_i \times 1,5$ Risque 3 : $Q_3 = Q_i \times 2$		à sélectionner	2	
<b>DEBIT CALCULE (Q en m3/h)</b>			1107	
Risque protégé par une installation d'extinction automatique à eau <sup>(10)</sup> : QRF, Q1, Q2 ou Q3 / 2		à sélectionner	oui	
<b>DEBIT CALCULE (Q en m3/h)</b>			553	
<b>DEBIT CALCULE POUR L'ENSEMBLE DE LA ZONE <sup>(11)</sup> (Q en m3/h)</b>			553	
<b>DEBIT RETENU (12) (13) (14)</b>			540	
Débit du réseau public (m3/h)				
Réserve d'eau à prévoir (m3)				

(12) Aucun débit ne peut être inférieur à 60 m3/h.

(13) Le débit retenu sera limité à 720 m3/h en cas de risque protégé par un système d'extinction automatique à eau.

(14) La quantité d'eau nécessaire sur le réseau sous pression doit être distribuée par des points d'eau incendie situés à moins de 100 m des accès principaux des bâtiments et distants entre eux de 150 m maximum. Par ailleurs, les points d'eau incendie seront positionnés dans la mesure du possible de telle sorte que l'exposition au flux thermique du personnel amené à intervenir ne puisse excéder 5 kW/m<sup>2</sup>.

Pour assurer la défense contre l'incendie de l'établissement, les besoins en eau précédemment définis doivent, sauf cas particuliers (notamment dans le cas d'une exigence réglementaire), être disponibles pendant un minimum de 2 h.

Dans le cas où la totalité du débit disponible ne pourrait être obtenue à partir d'un réseau d'eau sous pression (public ou privé), il est admis que les besoins soient disponibles dans une ou plusieurs réserves d'eaux propres au site, accessible en permanence aux secours extérieurs ou internes à l'établissement.